

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-060

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR
REPRESENTANT - MODIFICATION**

Lamballe Terre & Mer est membre du syndicat mixte « Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor » (SDE 22) pour l'exercice des compétences : gaz (*maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des*

travaux d'infrastructures), éclairage public (*maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'installations, maintenance*), réseaux et infrastructures de communications électroniques (*maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures et de réseaux*), projets d'énergie (*infrastructure de charge pour véhicules électriques, achat d'énergie, maîtrise de la demande d'énergie*), Système d'information géographique

Le 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger au Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor :

Délégués titulaires :

- Serge GUINARD,
- Jean-Luc BARBO,
- Marie-Paule ALLAIN,
- Yves RUFFET

Délégués suppléants :

- Jérémy ALLAIN,
- Catherine DREZET,
- Philippe HERCOUËT,
- Anne-Gaud MILLORIT

Au regard :

- Du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1, permettant au Conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret leurs délégués au sein des syndicats mixtes fermés,
- Des statuts du syndicat,
- De la délibération n°2020-144 du 28 juillet 2020, désignant les membres pour représenter Lamballe Terre & Mer au Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Considérant la démission de Jean-Luc BARBO du Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNER Jérémy ALLAIN, délégué titulaire, et Michel VIMONT, délégué suppléant, pour siéger au Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

